

Malheureusement, la Chambre refusa de se prononcer dans ce sens.

C'est là le mauvais précédent; mais il y en a un bon que je vais faire connaître.

Dans une partie de son discours, l'honorable monsieur s'est efforcé de jeter de l'huile sur les eaux troublées; mais on me permettra de dire qu'il n'a pas été à la hauteur de cette tâche, car il voulait créer des embarras plutôt que de travailler à la tranquillité. Dans le comité spécial des privilèges et élections le gouvernement commandait une forte majorité; par conséquent l'insinuation qu'il craignait de s'en rapporter à lui était injuste.

Lorsque nous aurons à instituer une enquête de ce genre, il faudra suivre des formes et des règles établies. En second lieu l'expérience a démontré qu'un petit comité est préférable à un grand, car ce dernier peut entraîner l'examen d'un grand nombre de témoins, et vingt-quatre ou vingt-cinq députés ne peuvent pas être jour par jour enlevés à leurs autres occupations.

L'autre précédent mérite de ne pas être oublié. Je veux parler de la proposition qui fut faite le 2 avril 1873, par la droite où l'honorable monsieur siégeait alors. Elle demandait de renvoyer l'affaire, non pas au comité permanent des privilèges et élections, mais à un comité spécial de sept membres. Cette proposition touchait de près les ministres de la Couronne et avait rapport aux élections liées au scandale du Pacifique, en sorte qu'elle s'appliquant aux autres points que l'honorable monsieur mentionnait.

Cette proposition, présentée par l'honorable député de Shefford, fut rejetée, et peu de temps après elle fut suivie de celle du chef du gouvernement qui fut adoptée. Le très honorable député de Kingston fit renvoyer l'affaire à un comité spécial; et c'est là le précédent qui doit être suivi.

Hon. M. TUPPER — L'honorable député de Bruce-Sud m'a prêté des paroles que je n'ai jamais prononcées. J'ai dit bien clairement que McNabb était un de nos plus chauds partisans politiques, qu'il avait fait partie du gouvernement avec moi et qu'il m'avait aidé à accomplir l'Union.

Hon. M. POPE — Le gouvernement veut évidemment s'assurer d'un comité

de neuf membres, afin d'en obtenir six contre trois qui représenteront l'opposition. Je n'ai pas d'objection à la nomination d'un comité de cinq membres, dont trois ministériels et deux oppositionnistes, ou d'un comité de trois dans la même proportion.

La proposition de l'ajournement du débat est alors retirée.

Hon. M. LANGEVIN — En réponse à ce qui a été dit contre moi, je vais d'abord parler des remarques de l'honorable député de Lévis.

Je ne suis pas personnellement connu de l'honorable monsieur qui a donné à la Chambre lecture des témoignages de deux personnes qui ont comparu devant un comité d'élection à Québec. Il aurait dû dire que comme j'avais été élu par acclamation dans Québec-Centre, ce n'était pas une élection contestée. Ce comité avait été nommé pour faire une enquête sur la conduite de l'officier-rapporteur, et il fit un rapport qui lui fut favorable.

Si l'honorable Président du Conseil n'avait pas persisté dans sa dénégation, je n'aurais point insisté sur ma résolution. J'ai avancé certains faits, il les a nié, et c'est pour cela que je me vois obligé de demander le renvoi de cette affaire à un comité.

L'honorable monsieur a dit que j'avais été forcé par l'opinion publique de me retirer d'un comté à un autre et de me cacher pendant trois ans. Je désire déclarer que j'aurais pu me faire élire dans le comté de Dorchester, et l'honorable monsieur qui représente aujourd'hui ce comté le sait.

Il a nié avoir organisé une bande de fiers-à-bras, prétendant que pour un étranger cela aurait été impossible. Je soutiens qu'en vertu de la 86^e section de la loi électorale il est impossible que ces gens aient visité Charlevoix comme individus parfaitement indépendants.

Je renvoie l'affaire au comité permanent, parce que je crois que cela vaut mieux que demander un comité spécial de cinq, sept ou neuf membres. Si j'avais choisi moi-même les membres qui devront constituer ce comité, la Chambre n'aurait pas été satisfaite. Je sais que le gouvernement compte une majorité dans le comité des privilèges et élections; mais j'ai assez de confiance dans les membres qui le com-